

Association KAZAR

Charte d'utilisation des services KAZAR

*Cette présente charte doit être signée par chaque membres
de l'association KAZAR, signée en trois (3) exemplaires,
deux pour l'association KAZAR et un exemplaire pour le membre signataire.*

1) Utilisateur et espace alloué

L'utilisateur est libre d'héberger ses données dans l'espace alloué, mais celles-ci ne doivent pas être contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

Le site Web est réalisé par le client et est sous sa seule responsabilité. Il en est l'éditeur au sens de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000.

Ainsi, le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace Web, dans la mesure où celui-ci est conforme aux lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, et ne contient aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse, ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Le client s'engage à mettre en œuvre un lien vers le site de l'association KAZAR et plus généralement à se conformer aux dispositions de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000.

2) Site et légalité

Pour garantir la confidentialité de vos données, L'association KAZAR vous a attribué un login et un mot de passe. Ces informations confidentielles ne doivent en aucun cas être diffusées. L'association KAZAR ne pourra donc être tenue pour responsable de la perte de données due à une divulgation de mot de passe.

Pour obtenir un accès aux services, le client s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à l'association KAZAR et à signer la présente charte.

En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par le client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

3) Site et l'Internet

L'utilisateur se doit de respecter la net étiquette (RFC 1855), dont le texte est présent sur <http://www.kazar.org/netiquette.html>.

4) Utilisateur et l'hébergeur

L'association KAZAR héberge les sites de ses membres ayants leur(s) cotisation(s) à jour, quel que soit le sujet ou le type.

L'association KAZAR se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que le client ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions générales d'utilisation du service (charte) de l'association KAZAR et en particulier dans le cas où :

- L'association KAZAR se verrait notifier par des utilisateurs de l'Internet, que le client ne respecte pas le code de bonne conduite Internet ou fait un usage de l'Internet de nature à porter préjudice aux droits des tiers, qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- L'association KAZAR se verrait notifier par des ayant-droits que le client reproduit, diffuse des données protégées par un droit de propriété ;
- L'association KAZAR constaterait des actes de piratage ;
- L'association KAZAR constaterait une utilisation directe ou indirecte des ces services à des fins promotionnelles (Marketing, envoi de mail en masse,...)

Dans le cas où l'une des hypothèses visées ci-dessus se réaliserait, l'association KAZAR se réserve le droit de mettre fin au présent contrat, sans indemnité, ni préavis.

L'association KAZAR se réserve le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, le présent contrat par courrier électronique en cas d'incident ou de retard de paiement, et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité de l'association KAZAR.

Le client s'engage à respecter la législation en vigueur dans votre pays de résidence ainsi que la législation française vis à vis des données électroniques. Tout écart vis-à-vis de ces lois ne pourrait être imputable à l'association KAZAR.

Le client s'engage également à respecter les droits d'auteur sur tous les types de format électronique : musique, photos, images, vidéos, textes, logiciels, codes sources,...

L'association KAZAR n'impose pas de publicité à ses membres et autorise la présence de bannières gratuites sur les sites de ses membres. Pour Les bannières payantes, elles sont soumises à l'approbation de l'association KAZAR.

Tout lien vers un ou des sites illégaux est également interdit.

5) Hébergeur et Légalité

L'association KAZAR ne peut en aucun cas être tenu responsable du contenu des sites et/ou des fichiers hébergés sur les serveurs. Ces sites et/ou fichiers restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires respectifs.

L'association KAZAR n'exerce aucun contrôle sur le contenu émis par le client, que ce soit à travers son espace Web ou les courriers qu'il serait amené à envoyer. En aucun cas, L'association KAZAR ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment par :

- La diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. Les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété, le client est donc l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet ;
- La propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

La responsabilité de l'association KAZAR ne pourrait être engagé en cas d'introduction malveillante sur l'espace Web du client ou pour un piratage des boîtes aux lettres du client, de site Web ou tout autres services mis a la disposition du client. Et ce malgré toutes les mesures de sécurité prises par l'association KAZAR pour préserver la confidentialité des données et comptes du client.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de l'association KAZAR est retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des frais engagés par lui, au titre du présent contrat.

6) Liens complémentaires

Différents textes de loi sur :

http://www.foruminternet.org/documents/en_pratique/lire.phtml?id=211#4

7) Signature du client et membre :

Précédées de la mention « lu et approuvé », ainsi que de la mention « netiquette : lue et approuvée ».

Fait à : , le/...../ 20...